



Gaspard Koenig :
"Faire marcher d'un
même pas liberté et
responsabilité".

Gaspard Koenig : " Associer les habitants d'un territoire à son aménagement, c'est revivifier la démocratie "

Chroniqueur aux *Echos*, le philosophe Gaspard Koenig n'est pas seulement un essayiste de renom, héritier de la pure tradition libérale française - celle de Tocqueville et de Frédéric Bastiat. C'est aussi un fin connaisseur de nos territoires et de ses habitants dont il nous offre un portrait attachant dans son livre *Notre vagabonde liberté* (Éditions de l'Observatoire, 2020), récit d'un périple à cheval de plusieurs mois qui l'a mené jusqu'en Italie. C'est dire si cet intellectuel de haut niveau est le contraire d'un doctrinaire : tout chez lui se nourrit d'un retour d'expérience, chez nous comme à l'étranger, et débouche sur des comparaisons internationales pleines d'enseignements.

Dans l'entretien qu'il a accordé à Thierry Hory, président de SEBL Grand Est, Gaspard Koenig plaide pour une "subsidiarité ascendante" inversant les flux décisionnels : ce ne serait plus l'État qui déléguerait ses compétences aux échelons locaux, mais ces derniers qui choisiraient de confier à la superstructure nationale les tâches pour la réalisation desquelles leurs ressources seraient insuffisantes. Une révolution en matière d'aménagement du territoire !

La centralisation des décisions en matière d'aménagement du territoire a souvent été critiquée en raison de son manque de connexion avec les réalités locales. Comment selon vous, pourrait-on donner aux territoires une véritable autonomie pour qu'ils puissent préserver leur identité et répondre à leurs besoins spécifiques ?

Le jacobinisme est une tradition froide et abstraite qui s'est imposée par la force aux identités françaises et qui n'a pas fini de susciter d'intenses résistances. Malgré cela, et c'est heureux, des modèles décentralisés existent sur nos territoires, et particulièrement sur celui du Grand Est avec l'Alsace-Moselle qui vivent sous

un système de droit substantiellement différent, non seulement s'agissant de la laïcité et du droit des cultes, mais aussi dans le domaine des droits de succession, du droit des associations, de la sécurité sociale, du droit du travail etc. Bref, des éléments importants du contrat social. Pour autant, il ne viendrait à personne l'idée de contester aux Mosellans leur qualité de Français, pas plus que d'accuser une telle différenciation de mettre en cause l'unité nationale.

Je remarque au passage que ce que réclament les Corses est largement moins dérogatoire que le régime juridique des Alsaciens et des Mosellans... Nous avons donc une expérimentation grandeur

Concevoir l'aménagement du territoire avec comme perspective le développement économique, en usant du formidable levier de l'intelligence territoriale - l'intelligence économique appliquée aux territoires - tel est l'objectif stratégique que se fixe aujourd'hui SEBL Grand Est.

Dans cet esprit, la lettre INTEREST - L'Intelligence territoriale Grand Est - a vocation à être une plate-forme de réflexion où des experts de premier plan, issus d'horizons différents, livrent leurs analyses et proposent des pistes d'action pour optimiser les ressources de notre région. Plus que jamais, il s'agit d'approfondir notre réflexion, de créer de nouveaux réseaux, d'être agiles et proactifs dans une démarche stratégique sur le long terme...

Dans la guerre économique planétaire, l'enracinement local et la mise en valeur des identités comme des ressources constituent des critères différenciants et positifs, à même d'optimiser nos atouts vis-à-vis de nos partenaires, sur nos territoires comme à l'international.

Plus les aménageurs disposeront d'autonomie, plus ils pourront répondre aux aspirations légitimes des citoyens en matière de cadre de vie.

nature qui fonctionne depuis longtemps et donne des résultats satisfaisants ; il n'est pas raisonnable de faire comme si elle n'existait pas... Comme si l'absence d'autonomie dont souffrent les autres territoires devait rester sans alternative.

Or des alternatives existent, dès lors qu'on accepte de pratiquer la subsidiarité. Mais pas n'importe laquelle : une subsidiarité *ascendante* qui laisse les collectivités s'approprier les compétences qu'elles s'estiment les plus aptes à exercer en raison de leur connaissance du terrain tout en déléguant les autres à l'échelon supérieur. Soit tout le contraire de ce qui se pratique ordinairement, à savoir une subsidiarité *descendante* qui voit les échelons supérieurs déléguer souverainement certaines compétences aux échelons dits inférieurs... Or cette subsidiarité octroyée "par le haut" comporte, tous les élus locaux le savent, un vice-majeur : elle se résume trop souvent à un transfert de charges qui rend illusoire les libertés formelles reconnues par ailleurs.

Il n'existe pas d'autonomie réelle sans autonomie fiscale pas plus qu'il n'existe de liberté sans responsabilité. Si l'État central se contente de transférer des charges sans laisser aux élus, donc aux citoyens qui les désignent, la liberté de décider de la nature et de l'ampleur de leurs ressources, il n'y a pas de démocratie locale digne de ce nom.

L'aménagement du territoire n'échappe pas à cette règle : plus les aménageurs locaux disposeront d'autonomie, plus ils contribueront à renforcer la démocratie locale et pourront répondre aux aspirations légitimes des citoyens en matière de cadre de vie.

D'où la nécessité de cette "subsidiarité ascendante" que vous défendez ?

Nos concitoyens, c'est un fait, ont l'impression de ne pas être suffisamment associés aux arbitrages qui les concernent. De subir des décisions prises soi-disant "pour leur bien" par l'État central... Mais dont ils estiment, à tort ou à raison, qu'elles s'appliquent malgré eux, si ce n'est contre eux !

Et cette remarque ne vaut pas que pour la création de telle ou telle entité administratives dont ils découvrent l'existence un beau matin. Elle vaut aussi pour le contenu des compétences déléguées. On peut parfaitement imaginer

qu'un territoire soit demandeur de plus de compétences qu'un autre ou qu'au contraire, il souhaite n'en conserver qu'un minimum parce qu'il ne dispose pas des moyens adéquats à une autonomie accrue...

En un mot comme en cent, la subsidiarité ascendante est une solution qui permet de s'adapter avec souplesse et discernement à toutes les situations et à la plupart des besoins exprimés par les populations. Tout le contraire de la rigidité jacobine qui, sous prétexte d'unir, provoque des conflits et exacerbe les frustrations.

Vous parlez souvent de la liberté individuelle, mais aussi de la complexité des relations entre les citoyens et leurs institutions. Comment les habitants peuvent-ils prendre part activement à l'aménagement de leur territoire ?

Pour moi, le modèle à suivre est à coup sûr le modèle associatif. Les Français ne s'y trompent pas, eux qui ont fait de leur pays l'État d'Europe comptant le plus grand nombre d'associations d'intérêt local, comme si l'anonymisation croissante des structures politiques et administratives les conduisait à rechercher d'autres paradigmes plus proches de leurs préoccupations et de leur quête d'identité. C'est un besoin irrépressible de l'homme que de s'associer à ses semblables dans un cadre familial, pour discuter des affaires de son quartier, en d'autres termes, pour avoir prise sur son destin, fût-ce par les pans des plus modestes.

Inutile de vous dire, d'autre part, que je suis un grand admirateur du modèle suisse. Institutionnalisée de longue date, donc bien rôdée, la démocratie directe fonctionne parfaitement et fait marcher d'un même pas liberté et responsabilité. Si l'on attend que les citoyens soient matures et suffisamment éduqués – et d'ailleurs, qui détient la légitimité pour en décider ? – on attendra longtemps pour oser la démocratie directe. Or celle-ci se régule d'elle-même, par la capacité donnée aux acteurs locaux de remettre en cause une expérience qui n'a pas été concluante ou, au contraire, de proroger ce qui fonctionne.

On le voit bien chez nos voisins helvétiques : tandis que chez nous on a tendance à pétitionner pour tout et n'importe quoi parce que cela ne déclenche aucune conséquence directe, le caractère exécutoire des referendums

suisses a considérablement responsabilisé les citoyens. Quand on est maître du jeu, on ne fait pas n'importe quoi.

Dernière remarque : mon périple à cheval à travers la France m'a confirmé dans le sentiment que notre pays méritait mieux que l'uniformité – et souvent la laideur – qu'on lui a imposée depuis Paris. Dans tous les terroirs que j'ai traversés, j'ai eu affaire à des gens qui se référaient rarement à leurs départements – encore moins à leurs numéros – mais préféraient parler du Berry dans le Cher, de la Beauce en Eure-et-Loir, ou du Bourbonnais dans l'Allier... Tout cela montre bien combien les identités anciennes sont restées chères au cœur de nos concitoyens, contrairement aux structures administratives qui les surplombent et tentent de les supplanter.

À Nantes, où vous exprimiez, en septembre dernier, devant la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (FedEpl), vous avez évoqué un sujet qui vous tient à cœur, le patrimoine des lieux-dits et des anciens noms de rues, qui en France, est particulièrement riche et porteur d'histoire. Pensez-vous qu'il serait pertinent de mettre en place des dispositifs pour conserver ce patrimoine toponymique dans l'aménagement contemporain des territoires, malgré les besoins modernes de rationalisation logistique ?

En fait, il n'aurait jamais fallu perdre de vue que ces noms ont été forgés par l'histoire et qu'ils sont constitutifs de notre patrimoine commun. Autant dire qu'ils devraient être sanctuarisés, s'agissant notamment des lieux-dits. Contrairement aux noms de rue, domaine où il est licite d'innover, dans le cadre notamment d'un nouveau quartier, les lieux-dits sont les témoins et les gardiens d'une mémoire historique et géographique indispensable à chacun et utile à tous. Notamment aux nouveaux venus qui, s'installant dans une région qu'ils ne connaissent pas, ont besoin de savoir à quel souvenir, voire à quel récit, se rattache l'endroit qui les accueille. Dès lors que le GPS mentionne le nom de ces lieux dits, un livreur Amazon n'aura pas plus de mal à trouver une ferme nommée la Blanchardière que le 1023, route de Caen ou le 651, route d'Orléans. Faire disparaître de la toponymie administrative des noms chargés d'histoire, c'est empêcher les



L'analyse du Président de SEBL Grand Est L'erreur, c'est l'uniformité !

S'il fut un temps – celui des Trente glorieuses – où la France, globalement en manque d'infrastructures, pouvait remercier l'État et son bras séculier, la DATAR, d'intervenir tous azimuts pour réduire les inégalités de développement entre les régions, il n'est pas douteux que le rapport coût-efficacité d'un aménagement centralisé du territoire s'est inversé au détriment de l'échelon local. Car si, depuis les années 1980, la décentralisation politique a progressé, le désengagement de l'État s'est traduit par un transfert massif de charges qui a rendu presque caduque les compétences formelles transférées aux collectivités.

Ce phénomène, nul ne le décrit mieux que Gaspard Koenig dans l'entretien qu'il nous a accordé. Et nul ne propose plus clairement que lui la solution à cette spirale mortifère : inverser le sens de la subsidiarité et permettre partout l'expérimentation. Que se passerait-il en effet, si ce n'était plus l'État qui transférerait aux collectivités locales de nouvelles responsabilités, mais l'échelon local qui choisissait de lui transférer les compétences qu'en connaissance de cause, il s'estime incapable d'assumer ? Nul doute qu'une vraie clarification s'ensuivrait en matière d'aménagement du territoire : l'État cesserait d'imposer à tous des critères de développement uniformes et ne garderait pour lui que les infrastructures d'intérêt national tandis que les collectivités décideraient, sous le contrôle des électeurs – qui sont aussi les contribuables ! – de celles qui correspondent le mieux aux aspirations des petites patries que sont nos territoires.

Admirateur du modèle suisse, Gaspar Koenig voit dans le referendum d'initiative locale le corollaire indispensable d'une telle évolution. Faut-il le suivre ? À chacun d'en juger. Mais une chose est sûre : c'est grâce à des esprits libres tels que le sien que nos territoires en crise trouveront les solutions pour repartir de l'avant !

Thierry HORY

Le désengagement de l'Etat s'est traduit par un transfert de charges qui rend presque caduques les compétences formelles transférées aux collectivités.

Français de s'approprier l'âme de leur terroir, de leur région et, en dernière analyse, de leur pays, si riche de sa diversité. Pour que chacun puisse s'intégrer dans son environnement au sens large, il faut cesser d'urgence de tout homogénéiser, de tout frapper d'alignement. De même que nous ne sommes pas des numéros, nous n'habitons pas au milieu de nulle part !

Vous avez publié en 2019, *La fin de l'individu : Voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle*. La dématérialisation et la montée en puissance des services numériques redéfinissent les relations entre les habitants et leur territoire. Quel impact cela pourrait-il avoir sur le lien entre les citoyens et leur environnement physique ? Voyez-vous un risque de "délocalisation symbolique" des individus, qui ne s'identifient plus à leur lieu de vie ?

Une remarque générale d'abord, avant d'en venir au numérique : sans vouloir jeter la pierre à quiconque et surtout pas à ceux qui ont choisi un habitat standardisé, il m'est apparu, quand j'ai voyagé à cheval, que l'unification des modes de vie suburbains isolait paradoxalement des autres, tandis que ceux qui vivent dans un habitat plus ancien s'inscrivent naturellement dans la vie du territoire. Y compris dans l'ordre de l'écologie et du respect de la nature. Ce n'est pas un hasard si les seconds connaissent mieux que les premiers les secrets des chemins de randonnée...

Ceci posé, la digitalisation peut – je dis bien peut, car ce n'est pas une fatalité – aggraver cet isolement. Dans un premier temps, et tout le monde s'en est félicité à juste titre, la dématérialisation des procédures administratives a créé une simplicité de bon augure. Mais cette simplicité a vite débouché sur une complexité encore plus grande car il n'y a désormais plus de limites physiques aux formulaires. La bureaucratie s'étend autant que sa puissance de calcul le lui permet. Et l'on constate qu'à force de remplacer les interlocuteurs en chair et en os par des algorithmes, certaines situations

complexes se complexifient davantage encore, faute d'être traitées par l'intelligence humaine... C'est ainsi qu'apparaît ce phénomène de "délocalisation symbolique" né de la délocalisation physique des relais traditionnels, eux-mêmes de moins en moins humains et de plus en plus virtuels. Et quand l'humain repointe son nez, comme dans le cas des maisons France services, il n'est plus décisionnaire. Il est à pour renseigner, aiguiller, initier l'utilisateur au dialogue avec la machine. Ce n'est pas lui qui débrouillera un dossier complexe...

Vous plaidez il y a un instant pour la préservation de l'héritage historique que constituent les toponymes. Pensez-vous que cet enracinement contribue à la démocratie locale et, par-là, aide le citoyen à devenir un acteur à part entière de l'aménagement du territoire ?

Bien évidemment. Mais à l'heure de la "délocalisation symbolique" dont je parlais, cet enracinement n'est plus une donnée de nature. Cela devient de plus en plus un acte de volonté.

En sillonnant la France, j'ai rencontré des gens que tout enracinait dans un territoire depuis des générations et qui ignoraient tout, non seulement de la culture qui s'y rattache mais aussi de leur propre histoire familiale. Et a *contrario*, des "nouveaux venus" devenus incollables sur les traditions locales et l'histoire du lieu qu'ils ont choisi pour vivre et travailler et qui, en retour, les a adoptés.

Je conclurai donc comme j'ai commencé : il n'est pas de démocratie locale sans responsabilité, et plus les décisions s'imposent d'en haut, moins les citoyens ont envie de s'engager dans une aventure collective puisqu'ils ont le sentiment que, quoiqu'il advienne, tout leur échappe.

Associer les habitants d'un territoire à son aménagement, c'est, au contraire, revivifier la démocratie. C'est aussi rendre un service signalé à la cause écologique, car lorsqu'on aime un territoire et qu'on s'investit pour le défendre, on ne peut que se mobiliser en faveur de l'environnement.

Biographie

Major de l'École normale supérieure, agrégé de philosophie à vingt-deux ans, Gaspar Koenig, est né en 1982. Après avoir débuté sa vie professionnelle en enseignant la philosophie à l'université Lille-III, il a fait partie du cabinet de Christine Lagarde au ministère de l'Économie (2007-2009), avant de rejoindre la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) à Londres, puis de reprendre ses activités d'enseignement à Sciences-Po Paris et à la SKEMA Business School. Il a fondé en 2013 le groupe de réflexion *Génération Libre* et, en 2021, le mouvement *Simple* dont le but est de diviser par cent le nombre de normes législatives et réglementaires. Chroniqueur aux *Échos*, Gaspar Koenig est un essayiste prodigue dont l'œuvre, dans la lignée de Toqueville et John Stuart Mill, entend promouvoir un libéralisme moderne favorable à l'autonomie locale et la décentralisation, mais opposé aux dérives néolibérales qu'il accuse de réhabiliter l'autoritarisme et le contrôle social dans un contexte où l'État ne serait plus le garant des libertés individuelles, mais le bras séculier des intérêts dominants du

moment (voir à ce sujet : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/lessor-de-lautoritarisme-libertarien-2132656>). Parmi ses essais les plus marquants, notons ses *Leçons sur la philosophie de Gilles Deleuze* (Ellipses, 2013), *Les aventuriers de la liberté* (Plon, 2016), *La fin de l'individu, voyage d'un philosophe au pays de l'intelligence artificielle* (Editions de l'Observatoire, 2019) et, chez le même éditeur, en septembre 2024, *Agrophilosophie, réconcilier nature et liberté* (photo-ci-contre). Grand voyageur, il a effectué, entre juin et novembre 2020, un périple de 2 500 km à travers l'Europe sur les traces de Montaigne avec sa jument Destinada, depuis Bordeaux jusqu'à Rome, expérience dont il a tiré un livre *Notre vagabonde liberté* (Éditions de l'Observatoire, 2020). Ajoutons que Gaspar Koenig est aussi un romancier remarqué, lauréat, en 2023, du Prix Jean Giono et du Prix Interallié pour *Humus*, également aux Éditions de l'Observatoire. Pour en savoir plus sur ses activités et ses prises de position, voici son site : <https://www.gasparkoenig.com/>

GASPARD KOENIG

AGRO
philosophie

Réconcilier nature et liberté

L'auteur de *Humus* invite les philosophes dans son jardin. Il s'arcute les haricots avec Thoreau, cueille les poires aux côtés de saint Augustin, médite sous le chèvrefeuille de Rousseau...

l'Observatoire

INTEREST

L'intelligence territoriale Grand Est
Une publication de SEBL Grand Est
Directeur de publication :
Jérôme Barrier
ISSN 2650-3808

Contact : Louis-Guillaume Treillou
INTEREST - SEBL Grand Est
48 place Mazelles, 57 000 Metz
+33(0)3 87 39 78 00

✉ interest@sebl.fr

🌐 www.sebl-grandest.fr